



Solvac S.A.
Rue des Champs Elysées, 43 à 1050 Bruxelles
N° d'Entreprise 0423.898.710

NOTE EXPLICATIVE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MARDI 14 MAI 2019

La présente note a été établie en application de l'article 533bis, §2, d) du Code des sociétés et contient des explications sur chacun des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Pour de plus amples informations sur l'Assemblée et les formalités applicables, nous nous permettons de vous renvoyer notamment au texte de la convocation que vous trouverez également sur le site internet de Solvac.

1. Rapport de gestion de l'exercice 2018 y compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, Rapport du Commissaire.

Le Conseil d'Administration a établi un rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2018 – en ce compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise – dans lequel figurent toutes les mentions requises par la loi. Le Commissaire a établi son rapport sans réserve.

Les documents se trouvent sur le site internet de Solvac et ont été communiqués aux actionnaires.

Ce point est uniquement repris à des fins de communication et ne requiert pas l'adoption d'une décision.

2. Approbation du rapport de rémunération.

Il est proposé d'approuver le rapport de rémunération figurant au point 6 dans la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

Le Code des Sociétés requiert que l'Assemblée Générale se prononce chaque année sur le rapport de rémunération par vote séparé. Ce rapport donne les informations sur la rémunération des Administrateurs.

3. Comptes consolidés de l'exercice 2018, Rapport du Commissaire.

Les comptes consolidés de l'exercice 2018 ont été vérifiés et approuvés par le Conseil d'Administration. Le Commissaire a établi son rapport sans réserve.

Les documents se trouvent sur le site internet de Solvac et ont été communiqués aux actionnaires.

Ce point est uniquement repris à des fins de communication et ne requiert pas l'adoption d'une décision.

4. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2018 - Affectation du bénéfice et fixation du dividende.

Il est proposé d'approuver les comptes annuels ainsi que la répartition du bénéfice de l'exercice et de distribuer un dividende brut par action entièrement libérée de 5,22 EUR, sous déduction des acomptes versés respectivement les 24 août 2018 (3,00 EUR brut) et 28 décembre 2018 (2,22 EUR brut), ce dernier valant dès lors solde.

Une copie des comptes annuels se trouve sur le site internet de Solvac et ceux-ci ont été communiqués aux actionnaires.

Le Code des sociétés requiert que l'Assemblée Générale se prononce chaque année sur l'approbation des comptes annuels ainsi que sur l'affectation des bénéfices et la fixation du dividende par vote séparé.

5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour les opérations de l'exercice 2018.

Il est proposé de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire en fonction durant l'exercice 2018 pour les opérations de cet exercice.

Conformément au Code des sociétés, l'Assemblée Générale doit se prononcer chaque année après approbation des comptes annuels par un vote spécial sur la décharge des Administrateurs et du Commissaire.

6. Conseil d'Administration - Renouvellement de mandats - Nomination

- a) Les mandats du Chevalier Guy de Selliers de Moranville, du Chevalier John Kraft de la Saulx, de Madame Aude Thibaut de Maisières et de Madame Laure le Hardÿ de Beaulieu viennent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Il est proposé de réélire successivement le Chevalier Guy de Selliers de Moranville, le Chevalier John Kraft de la Saulx et Madame Laure le Hardÿ de Beaulieu pour une nouvelle période de 4 ans, qui viendra à l'échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2023.

- b) Pour des raisons personnelles, Madame Aude Thibaut de Maisières ne souhaite pas poursuivre son mandat d'Administrateur qui viendra à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Il est proposé de nommer Madame Mélodie de Pimodan comme Administrateur pour une période de 4 ans, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2023.

- c) Il est proposé de désigner le Chevalier Guy de Selliers de Moranville, Madame Laure le Hardÿ de Beaulieu et Madame Mélodie de Pimodan comme Administrateurs indépendants.

Tenant compte de l'avis du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration recommande l'adoption par l'Assemblée Générale de ces résolutions.

Pour de plus amples renseignements concernant le Chevalier Guy de Selliers de Moranville, le Chevalier John Kraft de la Saulx et Madame Laure le Hardy de Beaulieu, nous renvoyons les actionnaires au point 4.1 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

Pour de plus amples renseignements concernant Madame Mélodie de Pimodan, nous renvoyons les actionnaires au curriculum vitae qui se trouve sur le site internet de Solvac et qui a été communiqué aux actionnaires.

7. Commissaire

a) Renouvellement du mandat du Commissaire

Le mandat du Commissaire arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Il est proposé de renouveler le mandat de la société Deloitte, Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises Société Civile sous forme de SCRL, dont le siège social est établi à 1930 Zaventem, Gateway Building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, comme Commissaire de la société pour une période de trois ans. Le mandat du Commissaire viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2022. Pour l'exercice de ce mandat, Deloitte sera représentée par Monsieur Michel Denayer.

Au cas où le représentant de Deloitte serait dans l'impossibilité d'exercer son mandat, Deloitte serait représentée par Madame Corine Magnin.

b) Fixation des émoluments du Commissaire

Il est proposé de fixer les émoluments annuels du Commissaire, qui comprennent l'audit des comptes statutaires ainsi que la consolidation, à 11.200 EUR HTVA. Ceci représente une indexation de 1,8% par rapport au montant pour la période précédente.